



Séance du 20 mai 2026

MAIRIE de SAINT-CANNAT
13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 23	Représentés : 6	Non représentés : 0
------------------	---------------	-----------------	---------------------

N°2026-048	Proposition de 32 personnes pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : 26 MAI 2026 Publication sur le site internet municipal le : 29 MAI 2026
------------	--	--

L'an deux mille vingt-six et le vingt mai à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le treize mai deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire.

PRESENTS : J. LEVI-VALENSI, D. CAMHI, G. SORBA, D. BARBIER, M. CUTILLO, M. GUILLET, S. BOULINGUEZ, O. MORBELLI, S. BOURAS, W. PATERNA, L. MOREL, N. TRONC, B. RIPOLL, V. BAUME, R. MOUNY, J.M. ARNAUD, A. CHIABRANDO, S. ROCHEZ, C. MARIE, A. DESLANDES, M.L. VOLAND, S. MENEUT, R. PEYROL.

EXCUSES : D. JARNIGON représenté par G. SORBA, P. VIDALOU représenté par S. ROCHEZ, A. RUBIOLO représentée par M. GUILLET, O. ILLOUZE représenté par W. PATERNA, M. RIBES représenté par S. BOULINGUEZ, N. FRATE représentée par J. LEVI-VALENSI.

Secrétaire de séance : A. CHIABRANDO

La Commission communale des impôts directs (CCID), instituée par l'article 1650 du Code général des impôts, est une instance consultative qui participe au fonctionnement de la fiscalité locale en apportant sa connaissance du terrain à l'administration fiscale.

Présidée par le Maire ou son représentant, la CCID est composée de 8 « commissaires » contribuables de la Commune. Elle se réunit à la demande des services fiscaux ou de la commune afin d'examiner les éléments relatifs aux bases d'imposition des impôts directs locaux.

Ses missions principales consistent à donner un avis sur les évaluations foncières des propriétés bâties et non bâties, à examiner les changements relatifs aux biens taxables (construction, démolition, changement d'usage ou de consistance), et à signaler les éventuelles erreurs ou omissions dont elle aurait connaissance. Elle contribue ainsi à la mise à jour et à la fiabilisation des données cadastrales utilisées pour l'établissement des impôts locaux, et à l'équité fiscale.

Les avis émis par la commission ont un caractère purement consultatif. La décision finale appartient à l'administration fiscale.

Les 8 commissaires de la CCID, ainsi que les 8 suppléants, sont nommés par le Directeur des services fiscaux sur une liste de 32 contribuables proposés par le Conseil municipal.

Les commissaires doivent être français, avoir au moins 25 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Le choix des Commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales.

Les personnes pressenties pour être commissaires seront invitées à une réunion d'information organisée par la Direction des services fiscaux.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne prenant pas part au vote M. CUTILLO,
G. SORBA, S. ROCHEZ, S. BOULINGUEZ, J. LEVI-VALENSI, **DECIDE :**

- De valider la liste jointe des 32 personnes, à partir de laquelle la Direction des services fiscaux désignera les 8 commissaires de la CCID de Saint Cannat, et 8 suppléants.

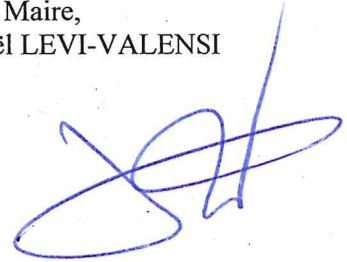
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,
Alexis CHIABRANDO



Le Maire,
Joël LEVI-VALENSI



Annexe à la délibération n°2026-048

Commission Communale des impôts directs

- 1 - Jacky GERARD
- 2 - Alexandrine OLLIVIER
- 3 - Georges BESSE
- 4 - Sabrina AZOULA
- 5 - Pascal DIMEO
- 6 - Sophie SORBA
- 7 - Jean-Paul AURRAN
- 8 - Anette BALDACCIONI
- 9 - Patrick GRAMONDI
- 10 - Lyne MAURIZIO
- 11 - Alain COROIR
- 12 - Anne POINTURIER
- 13 - Olivier MARZIANO
- 14 - Isabelle ALLA
- 15 - Fabrice LATOUR
- 16 - Jocelyne GOSSE
- 17 - René PIGAGLIO
- 18 - Catherine BARRIERE
- 19 - Véronique PELLISSIER
- 20 - Jean-Bernard BOULINGUEZ
- 21 - Barbara CHOUCANIAN
- 22 - André DESBISSONS
- 23 - Pascale NEVES
- 24 - Patrick DENIS
- 25 - Monique FERROUIL
- 26 - Georges PETRUSCHI
- 27 - Kévin FLOCMOINE
- 28 - Bruno BARCENILLA
- 29 - Cécile PEREZ
- 30 - Alain SANTACRUZ
- 31 - Joël GODRY
- 32 - Romain PROTON



Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer



Imprimer



Imprimer l'acte avec le tampon AR



Envoyer

2026-048

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reğu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-05-26T15-01-39.00 (MI269992593)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260520-2026-048-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Proposition de 32 personnes pour la Commission communale des impôts directs

Date de décision : 20/05/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2026-048 Proposition de 32 personnes pour la CCID.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes : Tableau CCID.PDF

Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Annuler

Classe

Préparé
Transmis
Accusé de réception

Date 26/05/26 à 15:01
Date 26/05/26 à 15:01
Date 26/05/26 à 15:07

Par ELSENHEIMER Sophie
Par ELSENHEIMER Sophie